

Dossier R.M.I.

► *Pour chaque demande :*

- Photocopie carte d'identité ou extrait d'acte de naissance.
- Un relevé d'identité bancaire ou postale.
- Photocopie de l'attestation de CPAM ou de CMU.
- Photocopie du livret de famille (si vous êtes marié ou si vous avez des enfants).
- Photocopie du jugement de divorce avec le montant de la pension alimentaire, l'ordonnance de conciliation et la convention définitive (si vous êtes divorcé).
- Un justificatif de domicile (assorti d'un certificat d'hébergement si vous êtes hébergé à titre gratuit).
- Photocopie de non indemnisation ASSEDIC.
- Revenus du trimestre précédent la demande.

► *Si vous êtes étranger :*

- Photocopie du titre de séjour ou récépissé de renouvellement (si votre carte de séjour est temporaire il faut justifier d'une résidence en France non interrompue pendant 3 ans).
- Photocopie du livret de famille traduit en français.
- Photocopie **intégrale** du passeport.
- Photocopie du titre de séjour pour les enfants majeurs.

► *Si vous êtes travailleur indépendant :*

- Formulaire travailleur indépendant.
- Déclaration de ressources de l'année précédente.
- Copie d'inscription et de radiation de l'URSSAF et de la chambre des métiers ou du commerce.
- Photocopie du jugement de la liquidation judiciaire.

► *Si vous êtes stagiaire rémunéré :*

- Attestation de stage avec le montant perçu et la durée.

► *Si vous êtes en fin de droit ASSEDIC :*

- Notification de fin de droit A.U.D ou A.R.E.
- Notification d'admission ou de rejet A.S.S.
- Les 3 derniers avis de paiement.

► *Si vous venez d'un autre département :*

- Attestation de non paiement de la CAF ou de la MSA du précédent département.

► ***Si vous êtes travailleurs saisonnier ou intermittent :***

- Bulletins de salaires.
- Photocopie du contrat de travail (CDD ou CDI ou attestation de fin de contrat).
- Notification ASSEDIC.

► ***Si vous êtes incarcéré :***

- Bulletin de sortie et notification d'admission à l'allocation d'insertion des ASSEDIC.

► ***Si vous êtes sans domicile fixe :***

- Attestation d'élection de domicile auprès d'un organisme agréé.

► ***Si vous êtes hébergé gratuitement :***

- Attestation sur l'honneur.
- Copie d'un justificatif de domicile au nom de l'hébergeant.

► ***Si vous êtes marié ou en concubinage :***

- Déclaration de ressources du conjoint.

► ***Si vous êtes séparé de fait :***

- Pour les étrangers, délivrer une attestation de non emploi concernant le conjoint à l'étranger.
- Pour les français, ordonnance de séparation de corps, jugement fixant le montant de la pension alimentaire.

► ***Si vous avez des enfants à charges :***

- Scolarisés, certificat de scolarité.
- Etudiants, carte d'étudiant –notification d'attribution ou de rejet d'une bourse d'enseignement supérieur – attestation de paiement ou de non paiement de la CAF du lieu où il réside.
- Stagiaires, attestation de rémunération ou non.

Liste des documents qui seront disponibles en ligne :

Dossiers RMI à télécharger sur le site de la CAF.